

## **Communiqué de presse du Conseil administratif**

Aux représentant-e-s des médias

**19 septembre 2024**

# **Trame noire : le Conseil administratif valide les tests visant à limiter la pollution lumineuse dans certaines zones particulièrement sensibles pour la biodiversité**

**Elaborée dans le cadre de la révision du plan lumière, en 2021, la trame noire a identifié des zones dites « de conflits » entre l'éclairage public et les chiroptères (chauves-souris) et a permis d'établir une carte des endroits où il était nécessaire de rétablir les corridors noirs, essentiels pour les déplacements de la faune entre les réservoirs noirs.**

### **Choix des sites**

L'éclairage public du parc des Croupettes, du pont des Acacias et de la Petite Rade sera adapté (diminution ou extinction dans certains cas précis) afin de lutter contre la pollution lumineuse. Afin de tester et proposer des réponses en adéquation aux différents usages, le choix des sites devait en effet répondre à plusieurs critères et représenter une typologie différente (un parc, un pont et un site au centre-ville).

Les propositions de tests découlent de diagnostics, d'enquêtes sur sites ainsi que de plusieurs ateliers participatifs menés avec des expert-e-s de nombreux services municipaux, cantonaux et les riverain-e-s et les associations. L'objectif de cette démarche globale est d'identifier les éventuels freins au niveau de la population.

### **Restaurer la trame noire**

Prévus en 2025 sur une durée d'environ 4 mois, ces tests permettront non seulement de vérifier les mesures les plus adéquates à prendre en faveur de la biodiversité, mais surtout d'établir le degré d'acceptabilité de la population vis-à-vis de la diminution de la lumière, voire de son extinction dans certains cas, selon les sites et les usages. Ils seront accompagnés d'un monitoring du point de vue de la biodiversité ainsi que du ressenti de la population. Cela permettra de mettre en œuvre les mesures les plus adéquates.

La restauration de la trame noire va dans le sens des engagements de la Ville de Genève pour réduire son impact sur le climat et lutter contre l'effondrement de la biodiversité.

### **Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)**

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@ville-ge.ch

## **Le Conseil administratif appelle à la libération des prisonniers arméniens détenus par l'Azerbaïdjan**

**La prise de l'enclave arménienne du Haut-Karabagh, ou Artsakh en arménien, par les forces armées d'Azerbaïdjan en septembre 2023, dernier épisode d'un long conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, a provoqué une grave crise humanitaire accompagnée de nombreuses violations du droit international. Environ 100'000 personnes, soit plus de 80% de la population arménienne du Haut-Karabagh, ont fui vers l'Arménie. De nombreux combattants, membres du gouvernement de facto de l'enclave ou simples civil-e-s ont été capturé-e-s, 23 personnes au moins étant toujours détenues en Azerbaïdjan.**

Le Conseil administratif avait décidé, lors de sa séance du 18 octobre 2023, de donner suite à la demande du Collectif Libertas, lui proposant de parrainer un prisonnier de guerre arménien détenu en Azerbaïdjan, dans le cadre d'une campagne de solidarité internationale. Celui-ci, M. Eduard Kirakosyan, a depuis été libéré à la faveur d'un échange de prisonniers.

À la suite d'une nouvelle demande du Collectif Libertas, proposant de parrainer un autre prisonnier toujours détenu en Azerbaïdjan, le Conseil administratif, considérant que la gravité de la situation oblige à aller au-delà des cas particuliers, appelle aujourd'hui de manière plus large l'Azerbaïdjan à libérer sans conditions tous les prisonniers de guerre, otages et prisonniers politiques détenus sur son territoire. Alors que les combats ont maintenant cessé depuis de longs mois, il n'est pas acceptable que ces détentions se poursuivent, au mépris du droit international humanitaire.

Plusieurs rapports d'ONG et institutions internationales (Human Rights Watch, Conseil de l'Europe ou Comité contre la torture de l'ONU) ont alerté sur le recours par l'Azerbaïdjan à la torture et sur les traitements inhumains et dégradants auxquels les prisonniers sont soumis, notamment pour les contraindre à signer des aveux les qualifiant comme terroristes.

La Ville de Genève, fidèle à sa longue tradition humanitaire et à ses engagements pour la défense des droits humains, espère, en appelant à la libération inconditionnelle des prisonniers arméniens, attirer l'attention sur leur cas. Elle souhaite également prévenir les actes de torture, avec une pensée particulière pour les familles des détenu-e-s, vivant dans l'angoisse face à l'incertitude qui les concerne.

### **Contact**

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, par l'intermédiaire de M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif, 022 418 29 11 / 076 338 43 69 – [yannick.richter@geneve.ch](mailto:yannick.richter@geneve.ch)

## **Aide d'urgence pour lutter contre la propagation du virus mpox en République démocratique du Congo**

Le 14 août dernier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclenché son plus haut niveau d'alerte international face à la résurgence en Afrique du virus mpox, anciennement appelé variole du singe. Depuis le début de l'année, plus de 15'600 personnes ont été infectées en République démocratique du Congo, où la propagation est exacerbée par la recrudescence des violences entre l'armée congolaise et des groupes rebelles. Ces affrontements entraînent des déplacements massifs de population vers des camps d'accueil, où les conditions de promiscuité favorisent la transmission du virus.

Dans ce contexte, le Conseil administratif a alloué à Medair la somme de CHF 15'000, prélevée sur le « Fond municipal d'aide humanitaire pour les collectivités publiques victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés » de la Ville de Genève. Ce soutien vise à renforcer les activités de Medair à Goma et dans le Nord Kivu, où l'organisation mène des campagnes de sensibilisation, de dépistage et de prise en charge des personnes infectées par la maladie.

### **Contact : Service des relations extérieures et de la communication**

M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif,  
022 418 29 11 / 076 338 43 69 – [yannick-richter@ville-ge.ch](mailto:yannick-richter@ville-ge.ch)